

Livrable F

**Rapport d'analyse du mécanisme de suivi-évaluation
(plan d'action et cadre institutionnel)**

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Madagascar. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Madagascar and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of Madagascar.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.



Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag

Federal Ministry
Republic of Austria
Climate Action, Environment,
Energy, Mobility,
Innovation and Technology



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT Secretariat is managed and supported by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



Livrable F

Rapport d'analyse du mécanisme de suivi-évaluation (plan d'action et cadre institutionnel) de la Deuxième Contribution Déterminée Nationale (CDN2) - Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

S. RAOBELINA, J. RANAIVONASY et T.A. RABEFARIHY

CONSULTANTS du projet ICAT Madagascar

Approuvé par le BNCCREDD+

Septembre 2024

Table des matières

SECTION 1. INTRODUCTION	1
SECTION 2. CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL GENERAL DU SUIVI DES ACTIONS DE LA CDN	2
Cadre réglementaire et opérationnel	2
Les acteurs principaux.....	2
Le système de suivi-évaluation actuel.....	3
SECTION 3. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE SECTORIELLE DU SUIVI-EVALUATION	3
Secteur Agriculture	4
Secteur Foresterie et changement d'Affectation des Terres	5
Secteur Energie	6
SECTION 4. CONCLUSION	7

Liste des tableaux

Tableau 1.	Secteur Agriculture : Forces et faiblesses	4
Tableau 2.	Secteur Foresterie et changement d'affectation des terres : Forces et faiblesses	6
Tableau 3.	Secteur Energie : Forces et faiblesses	7

ACRONYMES

AEP : Agriculture Elevage et Pêche

BNCCREDD+ : Bureau National des Changements Climatiques et de la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CNCC : Comité National du Changement Climatique

CND : Contribution Nationale Déterminée

CTSIE : Comité Technique Système d'Information Energétique

DCSI : Direction de la Communication et du Système d'Information

DGDD : Directions Générales du Développement Durable

DGGE : Directions Générales de la Gouvernance Environnementale

DRAEP : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

DREDD : Directions Régionales et Interrégionales de l'Environnement et du Développement Durable

DIREDD : Directions Interrégionales de l'Environnement et du Développement Durable

FAT : Foresterie et changement d'Affectation des Terres

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEH : Ministère en charge de l'Energie et des Hydrocarbures

MINEA : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage

MNV : Mesure, Notification, Vérification (MRV en anglais : Measure, Report and Verification)

PDMC : Plan de Développement de l'Electricité au Moindre Coût

PMO : Plan de Mise en Œuvre

PTF : partenaires techniques et financiers

SECRU : Service de l'Environnement, Climat Réponses aux Urgences

SNSF : Système National de Surveillance des Forêts

Section 1. Introduction

Madagascar s'est engagé à réduire ses émissions conformément aux objectifs de sa deuxième Contribution Nationale Déterminée (CND 2), initialement définie en 2015 et mise à jour en 2022. Ces engagements s'alignent avec les objectifs stratégiques du pays en matière de changement climatique, tels que présentés dans la Troisième Communication Nationale de 2017 et d'autres documents stratégiques nationaux. Les actions nécessaires à atteindre les objectifs de la CDN2 et un premier cadrage ont été précisés dans le Plan de Mise en Œuvre (PMO) de la Contribution Nationale Déterminée (2020-2023) publié en 2022.

Afin de pouvoir proposer un mécanisme de suivi des actions d'atténuation plus efficace, il est nécessaire de faire l'état des lieux actuel du mécanisme existant. Ce rapport examine les arrangements institutionnels et les systèmes de suivi en place dans les secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de l'énergie, qui peuvent être renforcés pour assurer un suivi efficace des réalisations de la CND 2.

Bien que le suivi de la CND 2 ne dispose pas encore d'un mécanisme spécifique et formalisé, des dispositifs tels que le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV), élaboré parmi d'autres référentiels et outils, définissent des modalités de suivi en précisant les indicateurs et les aspects de gouvernance des efforts d'atténuation à Madagascar. Bien que ce système ne soit pas encore entièrement opérationnel, ses composantes, telles que les institutions et les mécanismes, sont établies avec des niveaux variables d'efficacité et d'interconnexion, et des spécificités définies pour les secteurs concernés.

Le présent rapport évalue les progrès réalisés et les tendances observées par rapport aux spécifications du PMO. Les recommandations proposées ont pour objectif d'optimiser le mécanisme existant afin d'assurer une collecte d'informations efficace et de créer les conditions nécessaires pour un suivi pertinent et pragmatique des actions de la CND 2, notamment pour alimenter les outils de suivi de référence, tels que le GACMO.

Section 2. Cadre institutionnel et opérationnel général du suivi des actions de la CDN 2

Cadre réglementaire et opérationnel

Les acteurs principaux

La CDN est l'un des engagements du pays dont le portage politique et stratégique relève du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), en coordination d'une part, avec ses Directions Générales de la Gouvernance Environnementale (DGGE) et du Développement Durable (DGDD) au niveau central et qui mènent des stratégies connexes et complémentaires à la lutte comme la conservation des ressources naturelles, la restauration des paysages forestiers, l'économie verte et bleue, etc. et d'autre part, avec les entités locales qui assurent l'application des orientations générales au niveau des Directions Régionales et Interrégionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD / DIREDD). Le Plan de Mise en Œuvre (PMO) de la CDN, réalisé en 2022, propose un cadre de gouvernance pour sa mise en œuvre. Le Bureau National des Changements Climatiques et de la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (BNCCREDD+) y est désigné par le MEDD comme étant l'instance de coordination nationale de toutes les initiatives et toutes les actions relatives au changement climatique.

La mise en œuvre de la CDN2 doit impliquer différentes institutions, avec leurs organes centraux et leurs représentations régionales. Outre les secteurs de l'Administration, les collectivités territoriales décentralisées (Régions, districts, communes), les partenaires techniques financiers, le secteur privé et la société civile doivent intervenir pour appuyer et faciliter les aspects opérationnels de cette mise en œuvre.

Le système de suivi-évaluation actuel

Actuellement, il n'existe pas encore de système de suivi-évaluation formalisé spécifiquement pour les actions de la CDN2. Toutefois, en 2020, Madagascar a développé un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV ou MRV en anglais) pour coordonner le suivi et l'évaluation des efforts nationaux en matière d'atténuation, conformément aux décisions et directives de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris. La gouvernance définie dans le système de MRV est commune aux différents secteurs, avec un rôle central pour le Bureau National de Coordination du Changement Climatique (BNCCREDD+). Un plan de mise en œuvre (PMO) de la CDN 2 a également été élaboré en 2022. Les modalités pratiques de suivi-évaluation dans le PMO de la CDN 2 rejoignent celles définies dans le MRV national avec, d'une part le rôle central de BNCCRED+, et d'autre part la mobilisation d'organes au sein des organes sectoriels clés impliqués dans l'atténuation et l'adaptation. Aujourd'hui, les institutions impliquées dans le système MNV et la mise en oeuvre du PMO, sont opérationnelles dans la collecte des informations nécessaires, bien que leur degré d'efficacité varie.

Section 3. Analyse de la gouvernance sectorielle du suivi - évaluation

Madagascar, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, dispose d'un Système National Intégré de Suivi - Evaluation (SNISE). Ce dernier est un outil prévoyant les mécanismes et méthodologies de suivi – évaluation des politiques et programmes étatiques. Elle permet également la collecte de données et d'informations sur le suivi des programmes et projets du gouvernement.

Mis à part le SNISE, chaque département ministériel en charge de l'Agriculture, FAT, Energie dispose également d'une structure en charge du suivi - évaluation (SE) et d'une cellule en charge

de l'environnement. Le système de suivi - évaluation permet de mesurer les progrès réalisés au sein du département et améliore la prise de décision avec des objectifs bien définis, des résultats attendus et des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs précis. Le processus de suivi - évaluation nécessite des collectes de données dont les méthodes de collectes et outils de collectes sont différents selon les secteurs. Elle nécessite aussi des analyses des données et des résultats qui permettront au secteur d'évaluer si les objectifs ont été atteints et identifier les leçons apprises. Par ailleurs, dans le cas des projets/programmes mis en oeuvre au niveau des secteurs, des comités de pilotages sont mis en place pour superviser et guider les activités de suivi - évaluations pour qu'ils s'alignent aux activités stratégiques.

Secteur Agriculture

Le Service chargé de l'Environnement (actuellement Service de l'Environnement, Climat Réponses aux Urgences (SECRU) du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage (MINAE) est désigné pour l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques/programmes/projets dans une optique de développement durable. L'équipe du SECRU représente le MINAE dans divers comités sur le changement climatique, entre autres le Comité National du Changement Climatique (CNCC) et toutes les activités liées au changement climatique.

Tableau 1. Secteur Agriculture : Forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des structures permanentes : le Service des statistiques Agricoles et la Direction Chargée du Système d'Information (DCSI) - Réalisation du Recensement Général Agricole (RGA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de service des statistiques agricoles déconcentré pour les collectes des données au niveau des 23 Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Élevage - Manque des moyens pour la systématisation des collectes des données - La DCSI ne dispose pas de serveur pour la centralisation de toutes les données agricoles

<ul style="list-style-type: none"> - Expériences confirmées en méthodologie d'enquête et collecte de données au niveau de la statistique Agricole - Capacités d'analyse et de traitement des données suivant les demandes au niveau des statistiques agricoles - Mise en place d'un système numérique (portail des données agricoles) à travers des cartes-producteurs à multi- usages et de nouvelles stratégies de collecte des données pour certaines Directions du Ministère 	<p>(Agriculture, Elevage, Pêche ou AEP) et pour la gestion des bases de données agricoles (AEP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un système MNV pour le secteur Agriculture mais il est non opérationnel - La gestion des collectes de données est généralement non règlementée - Les données sont non cohérentes au niveau des entités concernées car la plupart des données sont basées sur des estimations - Manque de /Inaccessibilité au financement pour réaliser la mise à jour des données - Il y a des réorganisations fréquentes et des changements de responsables au Ministère
---	---

Secteur Foresterie et changement d'Affectation des Terres

Les structures principalement concernées par le secteur Foresterie et changement d'Affectation des Terres (FAT) et la dimension du changement climatique sont la Direction Générale de la gouvernance environnementale et ses directions techniques, qui a pour mission d'assurer la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, notamment au niveau des Systèmes des aires protégées ainsi que la coordination des différentes options de valorisation des ressources forestières. Le secteur dispose d'un système de planification et de suivi – évaluation.

Tableau 2. Secteur Foresterie et changement d'affectation des terres : Forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du système MNV (REDD+) pour l'estimation des émissions des GES, le système MNV est une des fonctions du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), piloté par la Direction Générale des Forêts. - Existence des structures permanentes pour la gestion des données au niveau du MEDD - Existence de données géospatiales sur la déforestation, de données pour le domaine forestier - Existence de plate-forme REDD+ intersectorielle au niveau national qui pourrait détailler jusqu'au niveau régional - Existence de serveur pour la centralisation de toutes les données et pour la gestion des bases de données au niveau de la BNCCREDD+ - Utilisation de fiche d'enquête, formulaires, canevas 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens pour la systématisation des collectes des données - Données nationales peu précises, ne valorisant pas suffisamment les ressources disponibles - Système MNV déjà défini pour le secteur Foresterie mais pas encore opérationnel - Insuffisance de capacités en matière d'analyse et traitement des données au niveau de la direction de communication et système informatique, nécessité de renforcement de capacité

Secteur Energie

Un Comité Technique Système d'Information Energétique (CTSIE) a été institué au sein du Ministère. Il est chargé d'établir annuellement le bilan énergétique et est en charge des questions liées à l'environnement et le changement climatique. La coordination ainsi que les tâches de ce Comité sont actuellement suspendues. Toutefois, il est créé actuellement une unité

en charge de la planification électrique au sein de la Direction de l’Emergence Energétique, pour le suivi – évaluation du Plan de Développement de l’Electricité au Moindre Coût (PDMC).

Tableau 3. Secteur Energie : Forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures en charge de la base de données, Direction en charge du Système d’Information au sein du Ministère en charge de l’Energie et des Hydrocarbures (MEH) - Existence d’un système de gestion des collectes des données - Existence d’une unité en charge de la planification électrique au sein de la Direction de l’Emergence Energétique, pour le suivi – évaluation du Plan de Développement de l’Électricité au Moindre Coût (PDMC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de système MNV pour le sous-secteur Energie Renouvelables mais non opérationnel - Changements fréquents d’organigramme et de responsables entrainant des perturbations au niveau de l’administration pour la gestion, la collecte et le traitement des données. L’organigramme actuel ne précise pas le département technique en charge effectif de la planification énergétique (mais non seulement électrique), s’occupant entre autres de la mise à jour du bilan énergétique annuel (élément essentiel pour les inventaires et l’atténuation)

Section 4. Conclusion

Madagascar ne dispose pas actuellement d’un système de suivi - évaluation formelle et efficace en ce qui concerne la CDN 2. Toutefois, les structures existantes au sein des départements ministériels pourraient bien être renforcées pour une gouvernance efficace du suivi - évaluation de la CDN 2, et pour garantir que le pays respecte ses engagements de réduction des émissions et de renforcement de sa résilience. Bien qu’un système de MNV ait été mis en place pour la

REDD+ et permet la surveillance des forêts, la systématisation des collectes de données constitue encore un défi pour tous les secteurs. De tels systèmes devraient également être mis en place d'une part, pour l'Agriculture, pour promouvoir des pratiques agricoles qui réduisent les émissions, et d'autre part, pour l'Energie afin de garantir une gestion efficace et durable des ressources énergétiques. L'établissement de ces systèmes facilitera la centralisation et la coordination du suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la CDN par la structure en charge du changement climatique. L'outil GACMO pourrait être utilisé dans ce sens pour assurer le suivi des émissions de Madagascar vis-à-vis des objectifs de la CDN 2, sous réserve que les actions de la CDN 2 et de son PMO soient prévues dans l'outil. Une application de GACMO fait l'objet d'un essai dans le cadre de l'activité 2.2 du projet pour vérifier son applicabilité et son adaptation aux cas des actions d'atténuation prévues dans la CDN 2 de Madagascar et son PMO (livrable G et H).

Pour conclure, afin de disposer d'un mécanisme de suivi - évaluation de la CDN efficace, Madagascar devrait concentrer ses efforts dans la mobilisation de ressources financières, sur l'ajustement des stratégies pour une amélioration continue des politiques climatiques et dans la sensibilisation et engagement des parties prenantes afin de mieux les impliquer dans l'atteinte des objectifs climatiques nationaux.